

# Place au droit international

par L. C. Green

Depuis trente ou quarante ans, les spécialistes de droit international se rendent de plus en plus compte qu'une bonne part des critiques adressées à leur discipline se fonde sur des déclarations *ex cathedra* de commentateurs et d'écrivains. Le grand public sait que l'action des États n'a souvent aucun rapport avec la légalité, telle qu'elle est définie par les juristes internationaux. C'est ce qui a porté un nombre croissant de commentateurs à scruter la pratique des États et à formuler leurs vues *a posteriori* plutôt qu'*a priori*. Différentes nations et plus d'un spécialiste ont jusqu'à un certain point facilité leur tâche en publiant des monographies consacrées aux activités de tel ou tel pays, aux résumés fondés sur des pratiques et des documents gouvernementaux, et le reste. Les revues elles-mêmes ont graduellement compris que les articles qu'elles présentent n'ont pas plus d'importance que les suppléments consacrés (comme dans la *Revue annuelle canadienne de Droit international*) aux pratiques nationales, soit gouvernementales soit judiciaires.

Il n'existe au Canada aucun recueil «officiel» de droit international, et celui des traités est moins à jour qu'on ne le souhaiterait. Notons toutefois l'apport modeste du ministère des Affaires extérieures offert dans son *Rapport annuel*, dans *Perspectives internationales* et par la publication intermittente de discours et de documents. Pour ce qui est des travaux d'érudition, peu de monographies ont pris pour thème le Canada et le droit international, encore

---

*M. Green est professeur de sciences politiques à l'Université de l'Alberta. Expert en droit international, il a donné à ce titre des conférences à Londres et à l'Université de Singapour. Il a publié, entre autres ouvrages, International Law Through the Cases, et il est rapporteur depuis 1961 du Comité de l'Association de droit international chargé du droit d'asile. Le professeur Green vient d'être affecté pour un an au Bureau juridique du ministère des Affaires extérieures. L'article ci-contre n'engage que l'auteur.*

que les articles soient devenus un peu plus nombreux surtout depuis que la *Revue annuelle* a commencé à paraître. Le lecteur curieux au sujet de l'attitude du Canada ou de sa participation à l'élaboration du droit international pouvait naturellement consulter l'ouvrage publié en 1938 par MacKenzie et Laing sous le titre de *Canada et le Droit des Nations*, ou celui de Castel, *le Droit International, son Interprétation et son Application au Canada* (1965) et, à un degré supérieur de spécialisation, *l'Extradition vers et hors du Canada* par LaForest (1961). Il n'existait cependant aucune étude exhaustive qui fût à jour. On a maintenant comblé cette lacune par la publication aux Presses de l'Université de Toronto de *Points de Vue canadiens sur l'Organisation et le Droit internationaux*<sup>1</sup>. Ce volume comprend 38 articles consacrés aux divers aspects du rôle joué par le Canada en droit international. On peut juger de l'ampleur de cette étude en se reportant aux rubriques sous lesquelles ces articles sont classés.

La première section, intitulée Perspectives, débute par un article de Maxwell Cohen, ancien Doyen de la Faculté de Droit de l'Université McGill, qui traite du problème vu de l'intérieur, alors que feu Wolfgang Friedman, nous observant de «l'extérieur», pose l'interrogation initiale suivante «le Canada, en a-t-on besoin?», à laquelle il répond ainsi: «Virtuellement le monde entier jugerait que la disparition du Canada, tel que nous le connaissons, serait une grande tragédie internationale. On peut affirmer avec passablement d'assurance que cette réaction serait celle du monde occidental, du monde communiste et du Tiers monde, ajoutant aussi que peu d'États au monde jouissent d'une telle distinction» (p. 33). Cette section renferme deux autres articles traitant de sujets connexes, dont l'un, par le professeur Gerald Morris, porte sur le «Fédéralisme canadien» et le second, par

<sup>1</sup>. *Points de vue canadiens sur l'Organisation et le Droit internationaux* Ed. par R. St. J. Macdonald, Gerald L. Morris et Douglas M. Johnson, Toronto, Presses de l'Université de Toronto (1974), xx et 972 pages, \$35.00.